

Assemblée Générale 2018



QUIMPER



Convocation Assemblée Générale 2018



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU FINISTÈRE DE BASKET-BALL,

qui se tiendra le samedi 09 Juin 2018 à QUIMPER.

ORDRE DU JOUR :

- 8h15 - 9h : Pointage des délégués
9h15 : Assemblée Générale Extra-Ordinaire : Modalité d'entrée en vigueur des Statuts
9h30 : Assemblée Générale Ordinaire
Intervention des personnalités
Allocution du Président
Rapport de la Commission de Contrôle
Elections des représentants du Comité à l'Assemblée Générale Fédérale 2018
Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 3 Juin 2017 à Plouvien
Adoption des rapports d'activité
Rapport des vérificateurs aux comptes
Adoption du Rapport Financier
Budget prévisionnel
Résultat des élections Assemblée Générale Fédérale
Remise des récompenses
Clôture de l'Assemblée Générale
- 13h30 : Repas

Conformément aux statuts, les documents pour l'A.G. vous seront transmis par voie informatique.

Je vous rappelle que la participation à l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE**.

Les délégués doivent présenter leur licence et, le cas échéant, leur pouvoir à la commission de contrôle.

Ne peuvent être représentées que les associations en règle envers la trésorerie du Comité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président du Comité
Narcisse FERRINI



PLAN D'ACCES



Espace Associatif Quimper Cornouaille
Près de la Salle MICHEL GLOAGUEN
Impasse de l'Odet
29000 QUIMPER

SOMMAIRE

Page 2 - Ordre du jour

Page 3 - Plan

Page 4 - Sommaire

Page 5 - Liste des représentants à l'A.G. Fédérale

Page 6 - Répartition des voix

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Page 7 : Secrétaire Générale

Page 9 : Sportive

Page 11 : Formulaire d'Engagement Equipe de Jeunes saison 2018/2019

Page 12 : E-FFBB

Page 13 : Qualification

Page 18 : Technique

Page 25 : C.D.O

Page 28 : Discipline, Statuts et Règlements

Page 29 : Salles et Terrains

Page 31 : Rapport du Trésorier & Budget prévisionnel

Page 32 : Bilan Financier

Page 34 : Comptes de résultats

Page 39 : Dispositions financières

Liste des postes vacants au Comité Directeur

nombre de postes à pourvoir : 4

statuts : 23 élus possibles

au 01/01/2018 : 19 élus

AUDREZET Bernard : CD Hors Association
BODENES BARANGER Morgan : UJAP Quimper
BRISELET Claude : CD Hors Association
CARN Patrick : BC Plougastel
CAROFF Jocelyne : Pleuven BC
COADOU Patrick : Bleuets Guilers
DELESTRE Daniel : BC Plougastel
FERRINI Lucienne : CD Hors Association
FERRINI Narcisse : CD Hors Association
GUEGUEN Yannig : AS Ergué Armel
L'AZOU Yvon : CD Hors Association
LE ROUX Noël : CD Hors Association
MADEC Anne : Milizac Basket Club
MUTAMBAYI Damien : Brest Basket 29
PASQUET Marcel : CD Hors Association
PEREZ Noël : Gouesnou Basket
RATEAU Thierry : CD Hors Association
ROUMEGOUX Steven : UJAP Quimper
THOMAS Marc : UJAP Quimper

4 postes vacants, pas de candidat

Liste des postulants à l'Assemblée Générale Fédérale 2018

Titulaires : nombre de candidats : 2

Narcisse FERRINI (CD Hors Association)

Lucienne FERRINI (CD Hors Association)

Suppléants :

Anne MADEC (Milizac Basket Club)

Répartition des voix (total 6835)

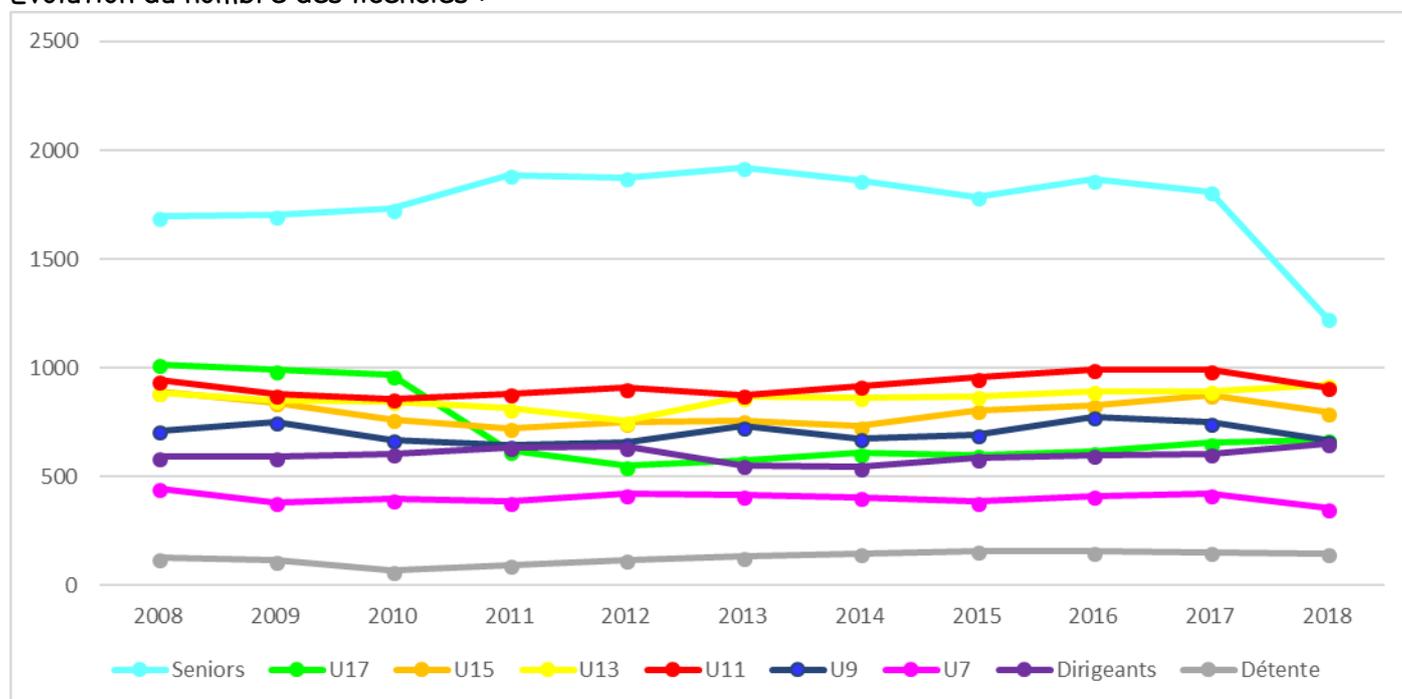
Nom du Club	Voix	Nom du Club	Voix
0729001 - CD HORS ASSOCIATION	10	0729043 - STADE RELECQUOIS	188
0729002 - Basket Club Crozon	64	0729045 - US CONCARNEAU	162
0729003 - AL PLOUZANE	168	0729046 - Basket Club Douarnenez	106
0729004 - AMICALE SPORTIVE ERGUE ARMEL	301	0729048 - PLOUIDER BASKET BALL COTE DES LEGENDES	96
0729005 - Amicale Sportive du Guelmeur	144	0729049 - PLABENNEC BASKET CLUB	159
0729007 - Arzelliz de Ploudalmézeau	147	0729050 - UREM BC	138
0729008 - BC DU KERNIC	12	0729051 - LANDI BASKET ASSOCIATION	152
0729009 - PLEYBER CHRIST BASKET CLUB	86	0729052 - BREST BASKET SPORTS	9
0729010 - Basket Club Saint Thégonnec	53	0729053 - BASKET BALL CONQUETOIS	58
0729011 - ASPTT BREST	49	0729054 - MILIZAC BASKET CLUB	104
0729013 - BC PLOUGASTEL	202	0729057 - PLOUARZEL BASKET CLUB	139
0729016 - Basket Club Léonard	176	0729058 - BOHARS BASKET BALL	86
0729017 - BLEUETS DE GUILERS	208	0729060 - AL COATAUDON	44
0729018 - Club des Jeunes Renanais	169	0729062 - SAINT DIVY SPORTS BASKET	83
0729022 - ETOILE SAINT LAURENT BREST	219	0729065 - PLEUVEN BASKET CLUB	136
0729023 - BREST BASKET 29	207	0729068 - Basket Club du Porzay	39
0729026 - Foyer Laïque de Saint Marc	34	0729069 - LANDERNEAU BRETAGNE BASKET	461
0729028 - GOUESNOU BASKET	157	0729072 - KURUN BASKET CLUB	20
0729029 - GARS DU REUN DE GUIPAVAS	285	0729073 - SC LANNILISIEN	103
0729030 - ERGUE GABERIC BASKET BALL	49	0729075 - CARHAIX BASKET	77
0729031 - AVEL SANTEC	15	0729076 - PLOUVIEN BASKET DES ABERS	69
0729032 - Association Pluguffan Basket	148	0729077 - LE FOLGOET BASKET CLUB	61
0729033 - PL GUERIN	26	0729092 - Association Basket COMBRIT	77
0729036 - PATRONAGE LAÏQUE DE SANQUER	172	0729100 - ETENDARD1952	153
0729037 - UJAP QUIMPER	397	0729101 - GLAZIK PUMBASKET	78
0729039 - PONT L' ABBE BASKET CLUB	135	0729102 - Les Aigles de BREST	22
0729040 - Association Sportive Plomelin	66	0729533 - MOELAN CLOHARS BASKET BALL	80
0729041 - MORLAIX ST MARTIN BASKET	236		

RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE SAISON 2017 / 2018

55 affiliations ont été enregistrées au sein du Comité.

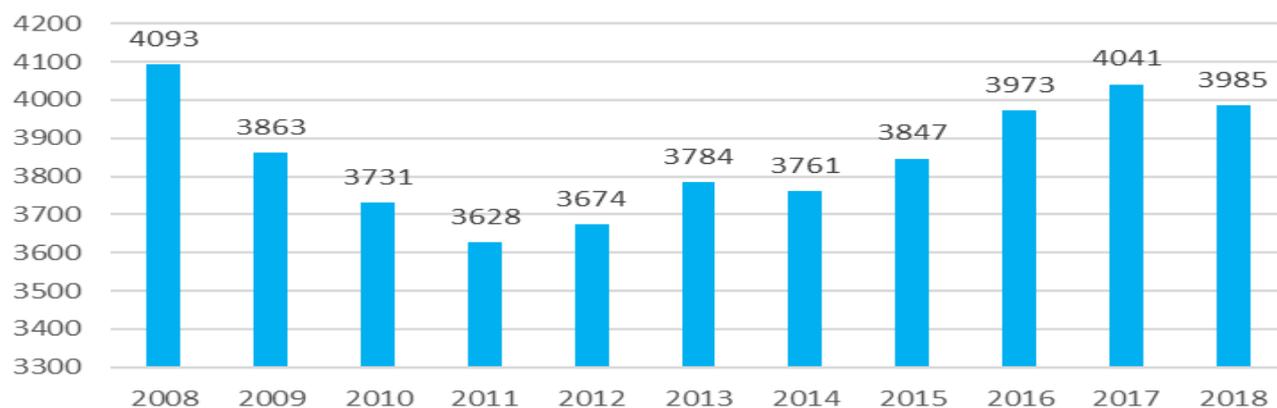
Le nombre de licenciés est de 6835 au 31 Mars 2018, soit une diminution de 171 licenciés.

Evolution du nombre des licenciés :

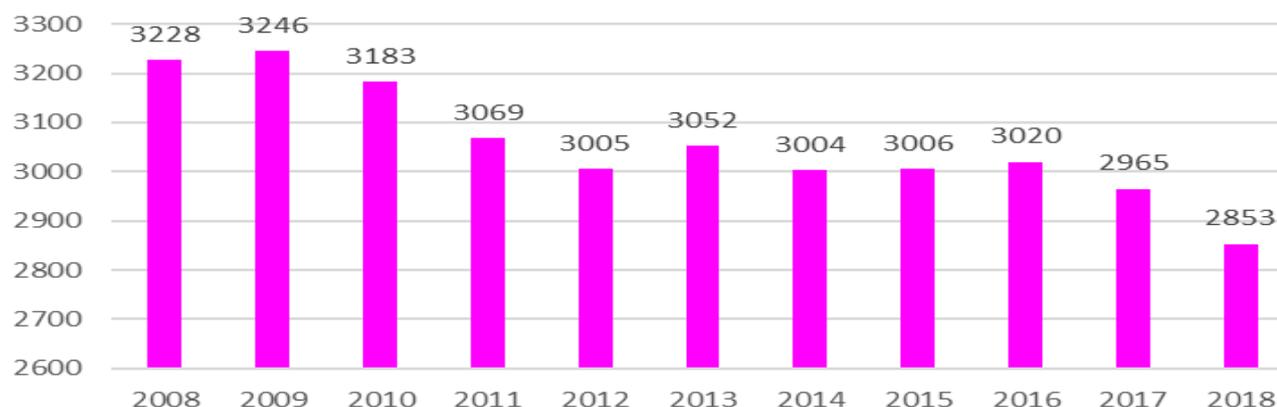


Année	Seniors	U20	U17	U15	U13	U11	U9	U7	Dirigeants	Détente	Total par année
2004	1866	0	905	781	950	975	691	393	585	0	7146
2005	1887	0	856	817	923	904	679	409	587	0	7062
2006	1862	0	850	937	895	950	723	466	629	0	7312
2007	1688	0	988	875	911	916	780	473	637	128	7396
2008	1697	0	1018	892	889	944	713	448	591	129	7321
2009	1702	0	991	840	852	879	752	383	593	117	7109
2010	1730	0	967	765	848	859	672	397	606	69	6913
2011	1268	620	620	725	816	884	645	386	637	96	6697
2012	1287	588	552	749	756	910	657	421	640	119	6679
2013	1388	535	573	758	869	877	733	416	554	133	6836
2014	1388	477	608	733	866	917	677	406	545	148	6765
2015	1311	477	601	807	872	957	695	385	587	161	6853
2016	1418	449	616	831	894	994	777	413	601	156	6993
2017	1323	487	657	877	894	991	750	420	607	155	7006
2018	1232	469	671	797	925	913	669	357	654	148	6835

Evolution du nombre de licenciés masculins par an depuis 2008



Evolution du nombre de licenciés féminins par an depuis 2008



Voici un aperçu des clubs les plus importants en nombre de licenciés pour la saison 2017/2018 :

1. LBB	461	6. ETOILE SAINT LAURENT	219
2. UJAP QUIMPER	397	7. BLEUETS DE GUILERS	208
3. A.S. ERGUE ARMEL	301	8. BREST BASKET 29	207
4. GARS DU REUN	285	9. BC PLOUGASTEL	202
5. MORLAIX ST MARTIN	236	10. STADE RELECQUOIS	188

Le Comité a accordé l'organisation de 14 tournois pour cette saison.

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 23 juin 2018 à Hennebont.
L'Assemblée Générale de La FFBB se tiendra le 13 Octobre 2018 à Avignon.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

La Secrétaire Générale
Lucienne FERRINI

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

SAISON 2017 / 2018

Nouveauté :

Pour la saison à venir 2018/2019,
Le CD29 vous propose un championnat U20 en masculin et féminin,
il sera maintenu si les inscriptions d'équipes sont suffisantes

Mise en place d'un nouveau CHAMPIONNAT 3x3 dans la catégorie U23 !!

Toutes ces inscriptions sont possibles via le formulaire en page 11

ART 19 - Modification d'horaire

Dérogations : Un match peut être avancé avec l'accord des 2 Clubs,

En SENIORS, Il peut être reporté uniquement selon les critères suivants :

- Intempéries, Neige, Tempête
- Attentats
- Arrêtés municipaux concernant les salles

En JEUNES, Le report automatique est accordé, sur justificatif, avec le critère suivant

- Voyages scolaires

A dater de cette saison 2017/2018, un match « Jeunes » pourra être reporté s'il y a accord des 2 clubs 72 heures avant la rencontre à la condition qu'une date unique de report soit inscrite dans FBI, fin Avril étant la date maximale...

ART 69 - Situation d'un groupement sportif ayant refusé l'accession la saison précédente ou souhaitant descendre d'une division.

En seniors,

Un refus de montée en championnat REGIONAL pour l'équipe terminant 1^{ère} au classement entrainera une descente d'une division soit en D2 Départementale.

Dispositions financières :

Pénalités pour non transmission de la liste des brûlés 1 semaine avant le début du championnat 100 €

Retard de la liste des brûlés par week end supplémentaire 15€

ART 50 -- Liste des joueurs « brûlés »

- 1. Les joueurs non "brûlés" peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.**
- 2. Pour chaque équipe "réserve" telle que définie à l'article 43, le groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat adresser au Comité :**
 - ✓ Pour les divisions seniors PRM & PRF la liste des **5 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.
 - ✓ Pour les divisions seniors D2M, D3M, D4M, D2F, D3F la liste des **3 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.
 - ✓ Pour les divisions Jeunes D1 (accession Ligue) la liste des **5 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.

Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent, en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.

3. La liste de brûlage initiale déposée par les clubs existe toujours (FFBB art. 43.4 alinéa 7).

Article 70 - 2 - Championnats Jeunes (Montée Région 1^{ère} phase)

En U15 / U17 / U13 Dans le championnat montée en région, Si refus de montée en fin de 1^{ère} phase, L'équipe sera mise hors classement en 2^{ème} phase et ne pourra être déclarée champion du FINISTÈRE

Fonctionnement :

Le n° de licence doit être précédé du surclassement sur la feuille de marque (D, R ou N)

Les feuilles doivent être remises au Comité pour **le Mercredi 12h00 dernier délai.**

C'est le club organisateur qui est responsable de rentrer les résultats sur FBI **pour le LUNDI SOIR.**

En cas de forfait, c'est le club recevant qui doit fournir ou remplir la feuille.

Dans le cadre d'une inversion de match, il appartient au club du 1^{er} match recevant de faire la démarche dans FBI !

Au terme de cette année sportive, le bilan de la commission sportive permet de mesurer le travail fait par tous les membres de cette commission.

Seniors Masculins (Marcel PASQUET),

U15 F (Patrick CARN)

Seniors Féminins (Milo ROUSSEL)

U13 M (Noël PEREZ)

U17 M (Yvon L'AZOU)

U13 F (Christiane LE ROUX)

U17F (Noël LE ROUX)

U11F & U11M (Anne MADEC)

U15 M (Patrick CARN)

U9F & U9M (Patrick COADOU)

Cette commission est chargée du respect des règles votées par l'AG de la fédération, de la ligue de Bretagne, et bien sûr du CD29.

Au cours de cette année, on a constaté, comme par le passé, des infractions dues à la non qualification, au non-surclassement de joueurs. Les manques de remplissage des feuilles de marque soit en « administratif » soit à l'absence de n° de licences sont aussi constants. L'évolution prévue par la fédération sur la mise en place de l'E Marque s'accélère. Les manques signalés ci-dessus disparaîtront. Le contrôle sera plus facile pour la sportive et surtout un gain de papier important. La planète appréciera.

L'E-MARQUE, est désormais obligatoire sur tous les championnats de U13 à Seniors

Ci-après, vous trouverez les différents tableaux de statistique 2017/2018,

A) Bilan et évolution du nombre d'équipes de jeunes

Dans l'ensemble, le nombre d'équipes de jeunes est en légère augmentation

	U17F	U15F	U13F	U17M	U15M	U13M	TOTAL
2013/2014	20	31	39	25	36	44	195
2114/2015	25	35	39	30	36	48	213
2015/2016	24	31	46	31	40	44	216
2016/2017	27	35	39	34	43	47	225
2017/2018	28	34	40	37	39	52	230

B) Bilan et évolution du nombre d'équipes seniors

Stabilité en nombres d'équipes en seniors masculins (-1) et en seniors Féminines (identique)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Féminins	50	50	51	47	52	51	51
Masculins	69	68	69	65	68	71	70

Pas de U20 cette année 2016/2017

Annexe A

ENGAGEMENT EQUIPE JEUNE 2018 - 2019

Association :

Coordonnées du responsable des engagements (Nom, n° de tél)

Masculins

Catégories	D1	D2	D3
U23 EN 3X3			
U20			
U17			
U15			
U13			

Féminins

Catégories	D1	D2	D3
U23 EN 3X3			
U20			
U17			
U15			
U13			

Les engagements devront parvenir au Comité **le 26 Août 2018,** dernier délai (après cette date, il ne sera plus pris d'engagement).

Nous vous demandons de bien inscrire vos équipes au niveau le + approprié

e-FFBB

Depuis 1 année, la FFBB travaille à la mise en oeuvre de son extranet eFFBB.

Celui-ci a pour **objectifs** de :

- Optimiser les échanges d'informations et renforcer la communication de la FFBB avec les acteurs des territoires (Ligues, Comités, Clubs), au travers d'un canal unique et pratique,
- Réduire la volumétrie des échanges par mail entre les structures et ainsi éviter les déperditions d'informations,
- Cibler à qui sont adressées les contenus et éviter ainsi de polluer les publics non concernés,
- Développer la contribution des utilisateurs et producteurs de contenus,
- Privilégier une démarche collaborative autour de la notion de projets / réflexions / bonnes pratiques, ...

eFFBB a été développé à partir de l'application SharePoint de Microsoft.

L'application est prête, veuillez trouver ci-dessous les informations concernant la généralisation de l'application à tous :

Pour y accéder, en toute sécurité et depuis n'importe quel matériel (ordinateur, tablette, téléphone), **une licence Office 365 est nécessaire** ; c'est dans ce sens que la FFBB a fait l'acquisition de plus de 5 000 licences pour équiper gracieusement l'ensemble de ses structures dirigeantes et clubs.

En juin dernier, le service eFFBB a été déployé auprès des Ligues et Comités et des sessions de formation d'administrateurs territoriaux eFFBB ont été réalisées.

Aujourd'hui, nous lançons le service auprès des clubs. 1 licence est mise à disposition de chaque club affilié pour la saison 2017-2018.

L'url de connexion à eFFBB est la suivante (depuis n'importe quel navigateur internet) :

<https://effbb.ffbb.com/>

L'accès à eFFBB est sécurisé ; pour se connecter un identifiant et un mot de passe sont donc nécessaires.

Les clubs trouveront leurs codes d'accès sur leur page « Votre organisme » dans FBI (page uniquement accessible avec un profil habilité du club concerné).

Ci-dessous un exemple de page FBI qui illustre où sont positionnées les données de connexion (encadrées en rouge) :

- Le champ **Compte office** correspondant à votre identifiant Club, créé selon la nomenclature suivante : numeroclub@ffbb365.com
- Le champ **Mot de passe office** correspondant au mot de passe temporaire.

IMPORTANT : Les mots de passe générés par la FFBB seront valables jusqu'au 15 janvier 2018. Connectez-vous dans le délai imparti et suivez les instructions de modification de mot passe. Démarche obligatoire pour activer définitivement votre compte.

Pour vous accompagner dans la prise en main d'eFFBB, voici les supports suivants mis à votre disposition :

- Un **flyer** de 4 pages (accessible sur eFFBB et ci-joint) est à la disposition de tous pour prendre en main sereinement l'application eFFBB (SharePoint) et connaître tous les essentiels de la plateforme,
- Un **manuel utilisateur exhaustif** est disponible dans l'espace Projet sur eFFBB « Formation eFFBB » ouvert à tous,
- Une **vidéo teaser** accessible sur eFFBB, dans la Médiathèque, vous explique en 1min30, les enjeux et les atouts de la plateforme,
- Enfin, un **dispositif d'assistance** répond à tous les questions des utilisateurs et des administrateurs territoriaux, n'hésitez pas à adresser vos demandes à assistanceFFBB@ffbb.com : l'administration centrale fédérale est à votre écoute.

Commission Qualifications

Rapport de la saison 2017/2018 :

Cette saison au 22/05/2018 nous étions 6836 licenciés soit une perte de 170 licenciés. Cette perte représente 2,3% de nos effectifs, un pourcentage inférieur à ceux de la fédération – 2,5% et de la ligue -2,9%.

Les féminines sont 2853 (41,7%), les masculins 3983 (58,3%).

Nous avons enregistré 350 mutations et 28 licences JT.

La répartition par catégorie est la suivante :

	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	seniors	dirigeants
2018	358	649	913	925	797	671	469	2034	654
2017	420	750	991	894	877	657	487	1476	607
2016	413	777	994	894	831	616	449	1435	584
2015	384	694	945	972	807	601	477	1481	654

Notre comité est le 30° en nombre de licenciés.

Au classement des clubs français le LBB avec 462 licenciés est le 30° et l'UJAP avec 397 licenciés est le 56°.

Rappel :

Période normale de mutations du 01/06/2018 au 30/06/2018.

Evitez les certificats médicaux sur feuille volante il existe une case dédiée au certificat sur la demande de licence. La plupart des litiges a pour origine ces feuilles volantes.

Saison 2018/2019 :

Trois types de licences vous seront proposés : licence 5x5, licence 5x5 + 3x3, licence 3x3.

Contrairement à cette saison le supplément 3x3 sera payant. La licence 3x3 sera réservée au club 3x3.

Période normale de mutations du 01/06 au 30/06. Pour la saison prochaine 2017/2018, un nouvel imprimé de demande de licence a vu le jour, celui-ci doit être adressé au comité dans les 72 heures suivant la saisie des licences sur FBI. Il s'appelle demande de licence création, renouvellement ... pour éviter les confusions, la case mutation disparaît. Les demandes de mutation s'effectueront sur le feuillet demande de mutation, la date de dépôt du recommandé fixera la date de mutation.

Surclassements : sur la demande de licences : **saisissez uniquement les surclassements accordés par le médecin de famille** ; pour les surclassements dépendants des médecins agréés, transmettez au comité les formulaires spéciaux.

Tous les documents joints à la demande de licence : photocopie carte d'identité pour les joueurs ayant 18 ans au cours de la saison, ou 1^{ère} demande de licence d'une personne majeure devront être agrafés à celle-ci (**pas de trombones ! et le nom du demandeur sur chacun des documents**) Les cartons de licences ne vous seront adressés que si les dossiers sont parvenus complets au CD (certificat médical ou attestation, sur-classement, signature du joueur : demande et assurance).

Nouveau formulaire :

Toute **création ou reprise après au moins 1 an d'arrêt**, d'une licence (hors dirigeant et OTM), est subordonnée à la présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket en compétition ou en loisir.

Pour **les renouvellements** de licence (reprise d'une licence FFBB, d'une saison à l'autre, que celle-ci soit effectuée au sein du même club ou dans le cadre d'une mutation pour le compte d'un autre club), le certificat médical est valable **3 saisons sportives consécutives**, sous réserve des réponses apportées **à un questionnaire médical**.

Pour la saison prochaine 2018/2019, si vous renouvelez votre licence **et** si votre questionnaire ne comporte que des NON, vous avez juste à cocher l'attestation questionnaire médical du formulaire de licence. Dans le cas contraire et

pour une création ou reprise après minimum 1 an d'arrêt, un certificat médical est obligatoire... Celui-ci sera valable 3 ans....

Le questionnaire de santé est à conserver par le licencié ou le club, ne pas l'envoyer avec votre demande !

STATUT CF/PN

Championnats visés :

NM2, NM3 et PNM

NF1, NF2, NF3 et PNF

Les joueurs souhaitant évoluer dans ces divisions devront bénéficier du statut CF-PN. A cet effet, les joueurs devront transmettre à la commission qualification avec leur formulaire de licence case charte d'engagement cochée (CF ou Qualificatif), la charte d'engagements dûment signée.

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Nouveautés

<u>Article</u>	<u>2017/2018</u>	<u>2018/2019</u>
Article 2-les joueurs 2.2 Vérification des licences	En cas d'absence de licence, le joueur et/ou l'entraîneur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre	La règle évolue pour donner la possibilité de présenter sa licence et/ou sa pièce d'identité sur support numérique

Je tiens à remercier Ronan, Noël PEREZ, Christiane LE ROUX pour l'aide qu'ils m'ont apporté.

Bonnes vacances à tous et bonne saison 2018/2019.

Noël LE ROUX.



DEMANDE DE LICENCE 5x5: Création Renouvellement Mutation

Comité Départemental : N° Affiliation du Club : Nom du Club :

IDENTITE
N° de licence *(si déjà licencié) : _____
NOM* : _____ SEXE* : F : M
PRENOM* : _____ TAILLE(1) : CM
DATE DE NAISSANCE* : _____
NATIONALITE*(majeurs uniquement) : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE* : _____ PORTABLE : _____
TELEPHONE DOMICILE : _____
E-MAIL* : _____

J'autorise les partenaires de la FFBB à m'envoyer, par courriel, des offres commerciales.

FAIT LE :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature obligatoire du licencié _____ Tampon et signature du
ou de son représentant légal : _____ Président du club :

(1) Pour les joueurs mineurs le champ taille doit être renseigné à des fins de détection.
*Mentions obligatoires

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)

Je soussigné, Docteur _____ certifie avoir examiné M / Mme _____ et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :
- la pratique du sport en compétition ou du basket en compétition*
- la pratique du sport ou du basket*.

FAIT LE _____ **A** _____

Signature du médecin : _____ Tampon : _____

*Rayer la mention inutile

ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL (à remplir par le licencié)

J'atteste par la présente avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket.

FAIT LE _____ **A** _____

Signature du licencié : _____

PRATIQUE SPORTIVE BASKET 5x5 (type de licence souhaitée) :
En souscrivant une licence, je reconnais que la FFBB, ses organismes déconcentrés et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du Basketball, à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

1 ^{ère} famille*	2 ^{ème} famille (optionnelle)	Catégorie	Niveau de jeu*
Joueur <input type="checkbox"/> Compétition +OPTION 3x3 <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Entreprise		<input type="checkbox"/> U..... <input type="checkbox"/> Senior	
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Officiel <input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral <input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	
<input type="checkbox"/> Officiel		<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	
<input type="checkbox"/> Dirigeant		<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

M/Mme _____ peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE _____ **A** _____

Signature du médecin : _____ Tampon : _____

***CHARTRE D'ENGAGEMENT (à remplir par le licencié souhaitant évoluer en championnat de France ou qualificatif au championnat de France)**

J'atteste par la présente avoir rempli et signé la charte d'engagement afin d'évoluer en :
 Championnat de France
 Championnat Qualificatif au Championnat de France

Dopage (joueur mineur uniquement) :

Par la présente, je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) de _____ pour lequel une licence est sollicitée à la FFBB:

AUTORISE REFUSE

tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

Signature obligatoire du représentant légal : _____

INFORMATION ASSURANCES :
(Cocher obligatoirement les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : _____ PRÉNOM : _____

Reconnais avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties Individuelle Accident (Accord collectif n° 2159 / Mutuelle des Sportifs-MDS), Assistance Rapatriement et Responsabilité Civile (Contrat n° 4100116P / MAIF) ci-annexées et consultables sur www.ffbb.com, conformément aux dispositions du Code du Sport et à l'article L141-4 du code des Assurances, ainsi que des garanties Individuelles complémentaires proposées par la MDS.

Souhaite souscrire à l'une des options Individuelle Accident et coche la case correspondant à l'option choisie :
 Option A, au prix de 2,98 euros TTC.
 Option B, au prix de 8,63 euros TTC.
 Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 3,48 € TTC (= A+).
 Option D, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 9,13 € TTC (= B+).

Ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N)

Reconnais avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basket-ball

Fait à _____ le _____
Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal) : _____
« Lu et approuvé »

En l'absence de stipulation expresse contraire de l'assuré, le capital décès est versé au conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut au concubin notoire ou au partenaire lié à l'assuré par un pacte civil de solidarité, à défaut par parts égales aux enfants nés ou à naître, à défaut aux héritiers légaux.

SEULES LES DEMANDES D'ADHESIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR

Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la FFBB, et ce aux fins, suivant votre qualité (licencié, médecin ou représentant légal d'un mineur), de gérer les souscriptions de licences, de vous adresser de la prospection commerciale, de vérifier l'aptitude physique (absence de contre-indication médicale) et les autorisations de contrôle antidopage, ainsi que de gérer les souscriptions d'assurances. Les champs marqués d'un astérisque (*) ont un caractère obligatoire. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit, d'accès d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD).

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Des Joueurs et Joueuses de NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 et PNF

Engagements du joueur ou de la joueuse

Je soussigné :

Joueur(se) du Groupement Sportif :

Evoluant en (Niveau) :

S'engage à :

- S'informer auprès de son club, des nouveautés mises en place par la FFBB sur le dispositif de Joueur/euse d'Intérêt Général,
- Ne pas signer de contrats autres que ceux spécifiquement prévus par les législations en vigueur ou les règlements fédéraux et ne permettant pas l'établissement de contrats à un certain niveau de compétition (article 728 des Règlements Généraux). Dans le cas contraire, respecter l'obligation que le Groupement Sportif transmette cette information, étant informé que la FFBB pourra, sur simple demande de la Commission de Contrôle de Gestion, obtenir ce contrat,
- Dans la perspective de la mise en place du contrat de Joueur d'Intérêt Général, et si intéressé par ce dispositif, se rendre disponible pour suivre le processus de formation y afférent.

A :

Le :

Signature du Joueur ou de la Joueuse

(Mention manuscrite : « Lu et approuvé »)

BILAN DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2017-2018

- **Championnat U11 secteur Brest-Morlaix** : Par Mme A.Madec

- Nouveauté de cette saison est la mise en place de l'Émarque pour le championnat U11 D1.
- Le rassemblement U11 s'est déroulé sur les salles de Lanroze et de la brasserie fin septembre, nous notons une bonne participation des clubs, malheureusement les absents (non évaluables) peuvent perturber la création des championnats de première phase. Nous encourageons les clubs à jouer le jeu afin de proposer des groupes, au plus près, des réalités de niveau.

U11 F : 40 équipes évoluant dans les championnats de D1 à D3.

U11 M : 46 équipes évoluant dans les championnats de D1 à D3.

Nous pouvons de nouveau noter cette année les mêmes remarques que les années précédentes :

- ✓ Le non-respect de la règle des 30 points d'écart ce qui a démotivé de nombreux joueurs.
 - ✓ Des feuilles de match non finalisées
 - ✓ Des retours sur des arbitres malmenés.
- **Les Micro et les Baby** : De nombreux rassemblements sur le secteur Brestois, très apprécié par les enfants (qui n'ont pas de match pendant la saison) mais également auprès des entraîneurs qui sont en demande de ce genre de rassemblement afin de maintenir l'attrait auprès de ces catégories tout au long de la saison.

Championnat U9 secteur Brest-Morlaix :

Cette saison il y avait 61 équipes engagées en U9. Les équipes étaient réparties de la façon suivante 30 équipes féminines et 31 équipes masculines.

Leurs championnats se sont plutôt bien déroulés. Les plateaux permettent de mieux structurer les poules même si on constate de gros écarts de points entre les premières équipes et les dernières de chaque poule. Il faut peut être envisager de repartir en janvier sur de nouveaux plateaux puis un championnat.

Pour rappel.: il est demandé de ne pas rentrer les scores de U9 dans FBI.

- **Championnat U11 et U9 secteur Quimper** : Par Mr M. Thomas

- **U11F** : 10 équipes dont 1 en D1 (ce qui n'était pas arrivé depuis quelques années). 8 équipes U11F dans une poule du secteur de Quimper ce qui permet de garder un championnat sur le secteur.
- **U11M** : 20 équipes dont 4 en D1. Deux poules assez hétérogènes en première phase, mais plus équilibrées lors de la 2ème phase. Satisfaction de voir 4 équipes U11M en D1 cette saison fruit du travail initié l'an dernier dans le secteur autour des plateaux encadrés par la commission technique avec le soutien des clubs.
- **U9** : 17 équipes réparties en 3 poules sur le secteur de Quimper. Très peu de filles en catégorie U9, quelques équipes mixtes sont engagées et simplement une seule équipe U9F exclusivement composée de fille. Du coup cette équipe a évolué dans le championnat U9M et s'en est très bien sortie.

On remarque que les clubs ont des U9F mais pas assez pour composer une équipe. Le projet de mettre en place un championnat 3c3 U9F sur le secteur de Quimper sera expérimenté l'an prochain.

- **Rassemblements** : En 2ème phase, la commission technique a mis en place 1 rassemblement sous forme d'Open dans chacune des 3 poules U11 du secteur de Quimper. Le 08/04 à l'ASEA pour la poule U11F, le 14/04 à l'UJAP pour une poule U11M et le 21/04 à PLEUVEN pour une autre poule U11M.

Remerciements à ces 3 clubs d'avoir mis à disposition les équipements et leurs entraîneurs pour accompagner Franck.

- Enfin les techniciens des clubs Sud Finistérien (Hans LHERMITTE, Marc LE STER, Joël ANSQUER, Eric GARNIER et Loic RAPHALEN) se sont réunis avec Franck SIMON en présence de Marc THOMAS et de Yannig GUEGUEN dans le but d'échanger sur le développement du basket dans le sud Finistère de la façon de travailler ensemble et d'y associer tous les clubs du secteur.
- **Baby Basket** : Les U7 des différents clubs ont participé à plusieurs rassemblements et à chaque fois dans un esprit ludique et convivial.

Pour terminer, je souhaite remercier tous les correspondants des clubs pour le travail fait autour de la transmission des informations et du retours des feuilles de matchs après chaque week end.

- **Formation du joueur**

- **L'équipe encadrante comprends :**

- ✓ Mr Simon Franck
- ✓ Mme Simon Diane Laure
- ✓ Mr L'Huillier Gaetan
- ✓ Mr Roumegoux Steven
- ✓ Mr Mevel Daniel
- ✓ Mr Simon Jean
- ✓ Mr Le Berre Nicolas





Centre labélisé d'entraînement CLE sur Lanroze les mardi et jeudi de 18h à 19h30
Bonne participation des joueurs (10/16 j)
Un groupe studieux, motivé et entraînable

CDE de Morlaix sur Kerverguen le mercredi de 18h à 19h30
Un groupe de 12 joueurs maximum
Le groupe est demandeur, et régulier au niveau présentiel

CDE de Quimper sur Jules Noel de 18h à 19h30
Le groupe est composé de 16 à 18 joueurs
Les jeunes sont demandeurs, bon groupe de travail

Sinon, les stages sur Santec, sur les périodes de vacances scolaires se sont bien passés pour nos u13 et u12.





Le Tournoi Inter Comité (Bretagne et Pays de la Loire) de janvier à Vannes, a permis la détection des potentiels sur la Zone Ouest pour nos garçons et nos filles nés en 2005.

Très belle organisation du Comité du Morbihan.

Le CIC u12 de st Briec sur les dernières vacances (03 et 04 mai) à concernés 7 gars et 7 filles u12 (2006)
Stage basé sur des entrainements communs entre comités.

Les u11 (2007) rentrent dans la boucle des stages

Leur immersion se passe bien

La rentrée concernera les 2008 (détectations et futurs stages)

L'été verra la mise en place de 3 stages

Un camp d'été les 25 26 27 et 28 aout sur Santec

2 stages joueurs u12 et u13 gars et filles sur Santec aussi

Un stage 2006 les 29 et 30 aout pour les 2006

Puis **un stage 2007** , les 30 et 31 aout

Formation de cadre

Animateur mini

validé

Douerin Tifenn	ALP
Giscos Pierre	ALP
Botquelen Edwige	PLS
Berger Romain	BB29
Mouden Anne Laure	St Divy
Guiste Kenty	Milizac

Initiateur

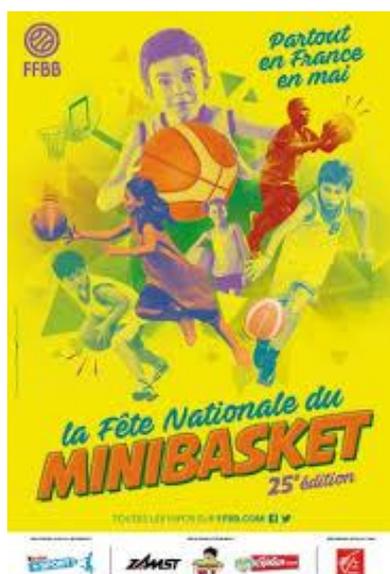
Examen en cours

Pour :

Douerin Tifenn	ALP
Giscos Pierre	ALP
Botquelen Edwige	PLS
Berger Romain	BB29
Mouden Anne Laure	St Divy
Guiste Kenty	Milizac
Cadiou Damien	Briec
Le Goff Régis	Briec
Le Guillou Nicolas	Msemb
Herry Lea	StThégonnec
Kervrann Leo	Stade Relecquois
Savalli Romane	Esl



- **La fête du mini** aura lieu sur le parc d'attraction de la récré sur Milizac le 27 mai 2018. Avec plus de 400 jeunes inscrits.



Le 3x3 Central le 09 juin attend ses équipes, pour qualifier une équipe sur L'open de France de Toulouse du 28 juillet 2018. Les tournois bleus doivent fournir les finalistes afin d'obtenir un plateau de qualité.



La reprise de saison verra la mise en place d'un open u13 en gars et en filles, les 08 et 09 sept 2018

Les clubs voulant inscrire une équipe en région en u13 devront le faire auprès de la commission technique

Retour des inscriptions pour le 30 aout au cd (lieu à définir), mais surtout reprise des entrainements à anticiper pour les clubs.

Un grand merci à tous les acteurs de cette commission technique, qui œuvrent pour proposer aux mini- basketteurs finistériens une belle saison sportive.

Mme Anne MADEC
Présidente de la commission Technique

Mr Franck SIMON
C.T.F.

COMMISSION DES OFFICIELS (CDO29 SAISON 2017-2018)

LA CHARTE DE L'OFFICIEL :

1 - Bilan de la charte pour la saison 2016-2017 :

- ✓ 10 clubs et 2 CTC ont été pénalisés dont 6 d'une pénalité forfaitaire de 100€ pour un montant global de 2270.26€. (Montant maximal de la pénalité pour un club 408.75€)
- ✓ 1 club (l'AS Guelmeur) a été récompensé pour plus de 100 points de bonus. 11 clubs ont bénéficié de rabais sur leur licence pour un montant global de 504.90€ (moins de 100 points passion)

Un certain nombre de clubs ne retrouve pas la totalité de leurs officiels clubs valorisés dans la charte, bien que saisis sur des rencontres sous FBI. N'hésitez donc pas à remonter toutes vos interrogations via l'adresse mail dédiée mise en place par la FFBB (chartedesofficiels@ffbb.com) en mettant en copie la CDO29.

On peut répondre à certaines de vos interrogations mais nous n'avons en aucun cas la main sur le Logiciel.

La charte V2 est à priori en stand-by. Les CDO et les CRO ont été interviewées sur les propositions fédérales et j'ai donc exprimé pour le CD29, nos craintes et souhaits des propositions qui vous avaient été présentées lors de la « réunion des présidents ».

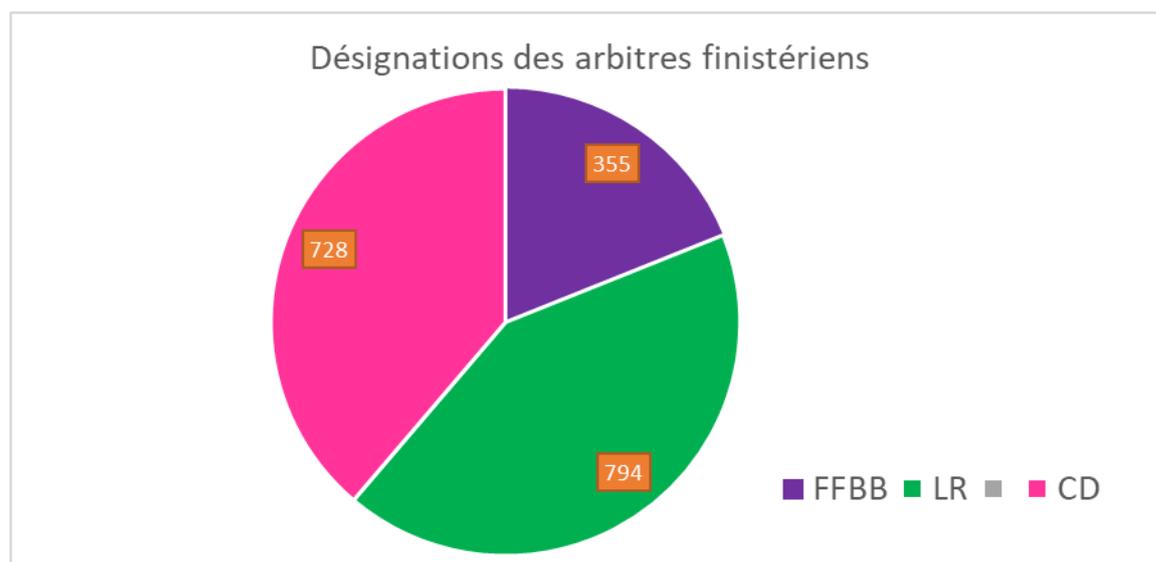
2- Les Ecoles d'arbitrage cette saison :

7 écoles d'arbitrage : 4 de niveau 2 (Landerneau, Etendard, CTC Concarneau-Pleuven, CTC Quimper Cornouailles) et 3 de niveau 1 (Bleuets Guilers, St Divy et MSMB). Pour les « arbitres club » mineurs en formation, n'oubliez pas de nous transmettre la feuille 23 du livret de formation pour les valider dans FBI avant fin juin.

Attention ne requalifiez pas vos officiels clubs validés pour la saison N en officiel en formation lors du renouvellement de leur licence pour la saison N+1. Ils conservent leur statut d'officiel club lors de la validation de leur licence et seront pris en compte dans la charte de la saison N+1 (sous réserve de certificat médical pour les arbitres « club »).

LES EFFECTIFS

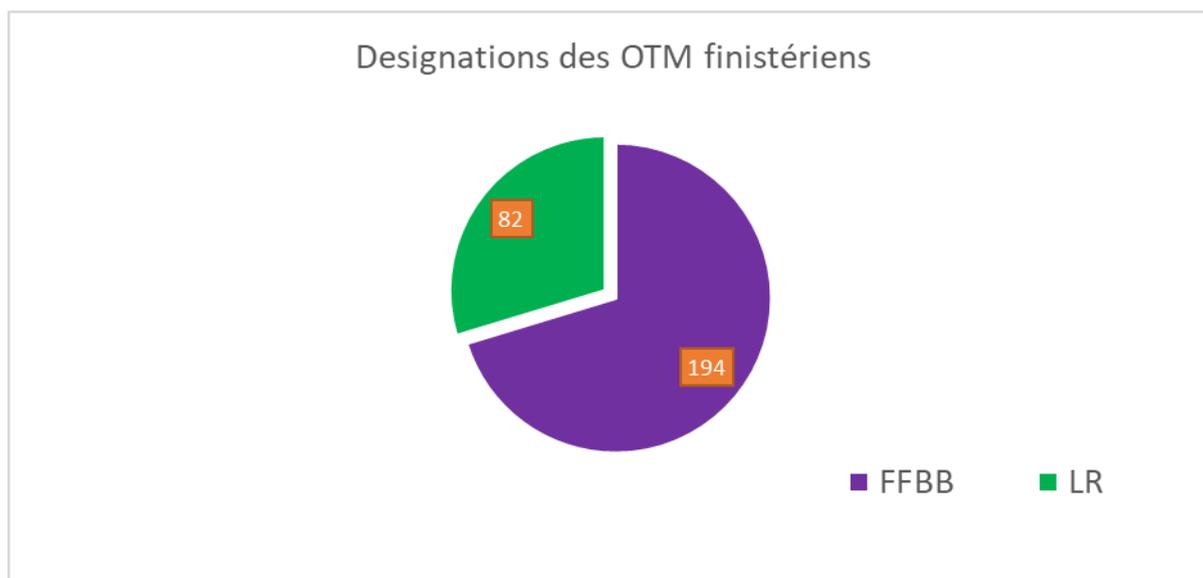
1 - 82 arbitres finistériens:



Le plus grand nombre de désignations pour un arbitre cette saison est de 62 dont 9 en CF, 38 en Ligue et 15 au CD. 10 arbitres finistériens ont effectué plus de 40 rencontres dans la saison.

Nous sommes toujours à flux tendu dans les désignations. Merci à Franck, notre répartiteur, qui ne ménage pas sa peine pour tenter de couvrir toutes nos rencontres départementales. Merci à ceux qui jouent le jeu en respectant leur répartiteur, encore un effort à fournir pour certains dans la gestion de leurs indisponibilités et leurs retours.

2- 21 OTM finistériens:



LA FORMATION

Le suivi des stagiaires :

Nous devons travailler de concert (Club, CDO, Ligue) pour assurer le suivi de nos jeunes. Nous constatons que les écoles d'arbitrage forment des jeunes de 12-13 ans, la CDO prend le relais sur les arbitres jeunes en 2 ou 3 ans. L'EAD n'est ouvert que pour les jeunes de 15 ans (il peut donc déjà avoir un trou entre la sortie de l'école d'arbitrage et la formation CDO), absence de suivi Ligue des arbitres des championnats « Jeune Ligue ». Tout cela conduit à l'impression pour nos jeunes arbitres d'être abandonnés à eux même après l'EAD. C'est un vaste chantier qui doit être coordonné par toutes les instances. La charte ne doit pas être qu'un outil de sanction (financière) mais un réel outil de formation et de promotion de l'arbitrage et des officiels.

Bilan des actions 2017-2018 :

La grosse déception de cette saison restera le peu d'engouement et de réponses à l'appel de candidatures pour la préparation à l'Examen Arbitre Départemental (EAD). La CDO avait fait l'effort de vous proposer une formation de proximité par secteur en s'appuyant sur les CLE et CDE. 4 Candidats inscrits dans les temps sur le secteur de Brest, le néant sur Morlaix et Quimper. Faute de candidats en nombre suffisant, nous avons donc annulé cette formation.

Cela n'augure rien de bon pour la saison prochaine, car la Ligue estime à +65, le nombre d'arbitres finistériens supplémentaire pour répondre à ses obligations de couverture des championnats. Au regard des effectifs actuels nous sommes bien évidemment incapables de répondre à ce besoin. Nous avons quand même pris le risque de présenter 7 candidats au stage d'accession Ligue car il n'est pas question d'empêcher les gens méritants d'évoluer.

D'autres parts, 3 arbitres finistériens ont été récompensés par la FFMSJSEA du Finistère (Fédération Française des médaillés de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif) lors du challenge « Graine d'Arbitre ». C'est l'occasion pour la CDO de mettre en avant des arbitres méritants. Cette année Nicolas Le BERRE, Kevin WALLET et Fabien NICOLAS ont été honorés pour leur engagement dans la formation auprès de la CDO et de leur club.

Les stages de formation « Jeune Arbitre » ont bien été suivis cette saison bien que la journée de sensibilisation du 1^{er} Novembre ait connu un succès moindre que l'an passé avec seulement une trentaine de participants. Cette journée n'est pas la seule entrée à cette formation même s'il reste préférable que nous puissions voir ces jeunes sur cette journée. Si vous avez des jeunes motivés et volontaires, qui ont déjà commencé à officier dans votre club et qui souhaitent se former, n'hésitez pas à nous les faire connaître avant la fin novembre afin de les convoquer sur le premier stage des vacances de Noël.

Merci à tous les formateurs qui s'investissent dans ces stages, ils ont pleins d'idées et d'envie. Merci donc à Franck, Morgan, Steven, Nicolas, Jean, Megan, Kevin. Un merci particulier à Kealan Lestideau qui a chapeauté ces formations

et l'EAD, et qui va vraisemblablement changer d'horizon pour ses études la saison prochaine. On espère quand même le voir avec nous sur certaines vacances.

15 candidats ont passé les épreuves théoriques de l'EAD et 12 ont validé la pratique. 4 d'entre eux ont été validés et seront mis à dispo de la Ligue pour exclusivement le championnat U13 et avec un engagement de leur part à continuer de se former avec nous. Nous avons fait ce choix pour leur permettre de se mettre en confiance sur les rencontres « jeune Ligue » et de continuer à les accompagner dans leur formation durant la saison prochaine.

L'utilisation de la feuille électronique sur l'ensemble des championnats a changé les habitudes dans les clubs mais aussi celles de la Commission Sportive. Les résultats sont globalement satisfaisants et les difficultés des clubs se sont estompées au fur et à mesure de la saison.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission qui m'ont apporté leur aide tout au long de cette saison (le répartiteur, les formateurs et autres intervenants) qui ont apportés leurs connaissances sur nos différentes interventions. Merci également à Pauline, en service civique au CD29, qui n'était pas affectée directement à la CDO mais a, en cours de saison, travaillé sur certaines de nos actions.

On me fait souvent remarquer que je délègue beaucoup, (car très souvent absent), mais je le fais en toute confiance. Bien que régulièrement modifiée dans sa composition, la CDO a su conserver ses capacités de formation et continue à évoluer dans ses démarches. Les idées nouvelles arrivent avec les plus jeunes, la mise en œuvre et le suivi est assuré via la compétence des plus anciens. Merci à tous pour votre investissement personnel et félicitations à Jean et Megan qui sont conviés à des participations fédérales récompensant leurs qualités et aussi leur investissement à tous les niveaux.

Bonnes vacances à tous.

B. AUDREZET

Commission Statuts & Règlements & Discipline : Saison 2017 -2018

Bonjour à tous,

Les saisons se suivent et se « ressemblent » : cette année tout comme l'année dernière, la Commission de Discipline a été saisie 1 fois. (Comportements violents entre joueurs après le match).

La Commission de Discipline, ne pouvant tolérer aucune violence sur un terrain de Basket, a sanctionné lourdement.

La Commission de Discipline ne peut que se réjouir du peu de dossiers à traiter et tient à féliciter les clubs pour les efforts faits afin que, depuis 2 saisons, les rencontres se déroulent dans le meilleur esprit sportif.

Restons vigilants afin que le respect d'autrui demeure notre priorité dans nos salles de basket et ainsi entretenir les valeurs de notre sport.

A noter que la saison prochaine il n'y aura plus de Commission Disciplinaire au CD29.
La Ligue de Bretagne va gérer les dossiers disciplinaires de tous les clubs bretons.

Je remercie les membres de la Commission de Discipline : *Lucienne FERRINI, Anne MADEC et Yvon TANGUY* pour leur engagement et la pertinence de leurs avis.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

Jocelyne CAROFF

COMMISSION DEPARTEMENTALE

SALLES, TERRAINS, EQUIPEMENTS & ARENAS DU FINISTERE

SAISON 2017 – 2018

1 - La base FBI v2 de la Fédération Française de Basketball dénombre (mai 2018) 109 salles homologuées dans le Finistère, réparties comme suit :

- ✓ 4 salles classées H3 (NM1, LFB, ProA, ProB) (2 H3 + 2 H3 SR). A noter que l'Aréna de Brest a été classée H3, ce qui a déjà permis la rencontre France / Finlande féminine en février dernier ;
- ✓ 16 salles classées H2 (PréNational (qualificatif et championnat de France), NM2, NM3, LF2, NF1, NF2, NF3 et jeunes) (14 H2 + 2 H2 SR) ;
- ✓ 89 salles classées H1 (championnat départemental et régional) (49 H1 + 40 H1 SR).

Auxquelles viennent s'ajouter 60 salles non référencées.

Il faut également préciser que 4 salles sont comptabilisées sur le département pour des clubs qui évoluent dans le Morbihan : Clohars-Carnoët (1 salle H1), Moëlan-sur-Mer (1 salle H2) et Quimperlé (1 salle H1 et 1 non référencée).

Cette saison, les 4 salles H3, ainsi que les 16 salles H2 ont été utilisées pour des rencontres. Par contre, 58 salles H1 sur les 89 l'ont été et 16 salles non référencées, essentiellement par des équipes de U9 à U17.

2 - La ville de Brest a fait une demande de classement H2 pour la salle Marcel Paugam après la réfection de l'éclairage et la pose de nouveaux panneaux d'affichage pour utilisation par le BB29 (NM3).

3 - Les travaux d'une nouvelle salle à Saint-Renan devraient débuter ce mois de juin pour se terminer en 2020.

4 - Cette saison, j'ai effectué 18 déplacements pour raisons diverses : contrôles d'éclairage, dossiers de classement, ...

5 - A la rentrée prochaine, la Fédération va proposer des séances de formation aux commissions départementales salles & terrains avec fournitures de kits (décamètres, luxmètres, ...) par régions.

.../...

Rappel :

Extrait du règlement de la FFBB.

TITRE I

CLASSEMENT FÉDÉRAL DES SALLES ET TERRAINS DE BASKET BALL

Article 6 - Durée du classement fédéral

1. Le classement fédéral est valable pour une durée d'une saison sportive.

2. Au terme de la saison, le classement fédéral est tacitement reconduit pour des durées successives

d'une année sportive, sauf à ceux que la CFE dénoncent par lettre recommandée adressée aux associations sportives concernées, avant le 31 MAI de l'année en cours.

Article 7 - Suspension du classement fédéral

2. Si, après classement fédéral, des détériorations ou modifications se produisent dans l'état du terrain, d'une salle, ou à ses aménagements accessoires, l'association sportive utilisant ce terrain ou cette salle devra en aviser les instances décentralisées compétentes, information en sera faite à la Fédération par ces organismes. La CFE pourra alors soit suspendre le classement fédéral, soit accorder une dérogation en attendant une mise en conformité.

Pensez donc à avertir la commission de toute modification dans vos salles (nouvel éclairage, rénovation ou réfection du sol, nouveaux appareils, ..., de même que pour toute utilisation de salle non référencée.

- ✓ soit directement à moi : cdste.cd.29@gmail.com
- ✓ soit par l'intermédiaire du comité départemental.

Je suis à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez-pas à me contacter.

Je remercie du bon accueil qu'elles m'ont réservé toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mes visites.

Bonne saison 2018/2019 à toutes et à tous.

Claude Briselet

Président de la Commission Départementale

Salles, Terrains, Equipements & Aréas

Rapport du Trésorier

Bonjour,

Vous trouverez dans les pages suivantes, les comptes du comité pour la saison 2017-2018.

Je me tiendrai à votre disposition pour tous renseignements concernant ceux-ci.

Petit rappel : vous pouvez régler les factures par virement, dans ce cas-là merci de rappeler dans le virement le **N° du club et le N° de la facture**.

Je remercie Mrs LABAT et STEPHAN, pour leurs aides fournies tout au long de l'année.

Bonnes vacances à tous

Thierry Rateau

Budget prévisionnel 2018/2019

24/05/2018

Charges d'exploitation

	Prevu
Achat de marchandises	9 000,00 €
Fonctionnement comité	50 000,00 €
Commission Technique	35 000,00 €
Commission CDO	20 000,00 €
Autres commissions	3 000,00 €
Impôts + taxes	9 000,00 €
Salaires et indemnités	73 000,00 €
Charges sociales	32 900,00 €
Licences + Affiliations + Mutations	238 700,00 €
Arbitrage	30 800,00 €
Perequations	11 000,00 €
Dotations aux amortissements sur immo.	9 000,00 €
Total des charges	521 400,00 €

Produits d'exploitation

	Prevu
Vente marchandise	1 400,00 €
Publicité	1 200,00 €
Subvention d'exploitation	32 000,00 €
Licences - Affiliations - Mutations	366 400,00 €
Commission Technique	22 800,00 €
Commission CDO	10 000,00 €
Arbitrage	30 800,00 €
Recouvrements divers	2 000,00 €
Droit d'engagement	28 000,00 €
Perequations	11 000,00 €
Autres produits financiers	3 300,00 €
Deficit	12 500,00 €
Total des produits	521 400,00 €

Bilan Actif

		31/03/2018			31/03/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 699	2 699		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	114 337	101 410	12 926	18 643
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	15 983	15 983		96
	Autres immobilisations corporelles	83 490	77 177	6 314	5 235
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	39		39	37	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		216 549	197 270	19 279	24 011
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	18 226		18 226	13 998
	Autres créances	11 533		11 533	8 463
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	79 822		79 822	83 143	
DISPONIBILITES	209 122		209 122	186 365	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	820		820	802
	TOTAL (III)	319 524		319 524	292 771
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		536 073	197 270	338 803	316 782
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an (3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/03/2018	31/03/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	186 376	172 738
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	28 346	13 638
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		214 721	186 376
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 227	105 802
	Dettes fiscales et sociales	20 495	24 165
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	360	239	
Produits constatés d'avance (1)		200	
Total des dettes		124 082	130 406
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		338 803	316 782
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		28 345,53	13 637,91
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		124 082	130 406
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2018

31/03/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	176		176	2 733
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	450 198		450 198	473 475
	Montant net du chiffre d'affaires	450 374		450 374	476 208
	Production stockée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			39 277	37 925
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 600	800
	Autres produits			1	
	Total des produits d'exploitation (1)			491 252	514 934
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				335
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			302 505	327 395
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			63 163	72 543
	Impôts, taxes et versements assimilés			10 024	14 872
	Salaires et traitements			58 806	58 399
	Charges sociales du personnel			23 418	23 183
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 701	9 107
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges				3	
	Total des charges d'exploitation (2)			465 616	505 838
RESULTAT D'EXPLOITATION				25 636	9 097

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2018

31/03/2017

RES ULTAT D'EXPLOITATION		25 636	9 097
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 2 982	3 3 586
	Total des produits financiers	2 984	3 589
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	2 984	3 589
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	28 621	12 686
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		2 265
	Total des produits exceptionnels		2 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RES ULTAT EXCEPTIONNEL		2 265
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	275	1 313
	TOTAL DES PRODUITS	494 237	520 789
	TOTAL DES CHARGES	465 891	507 151
	RES ULTAT DE L'EXERCICE	28 346	13 638

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2017 31/03/2018	12 mois	01/04/2016 31/03/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	491 252		514 934		(23 682)	
Ventes de marchandises	176		2 733		(2 557)	
Ventes de marchandises FRANCE	176		2 733		(2 557)	
VENTE DE MATERIEL	176		2 733		(2 557)	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	450 198		473 475		(23 277)	
Production vendue Services FRANCE	450 198		473 475		(23 277)	
LICENCES	307 898		315 213		(7 315)	
MUTATION LICENCES T	33 338		30 176		3 162	
DROITS D'ENGAGEMENT	28 918		29 832		(914)	
FRAIS ARBITRAGE	30 253		27 948		2 306	
PEREQUATIONS			20 737		(20 737)	
AFFILIATIONS	15 108		14 103		1 004	
STAGES ET COMPETITIONS	24 932		25 359		(428)	
AMENDES ET PENALITES	8 552		10 108		(1 556)	
PUBLICITE	1 200				1 200	
Montant net du chiffre d'affaires	450 374		476 208		(25 834)	
Subventions d'exploitation	39 277		37 925		1 352	
SUBVENTIONS DIVERSES	5 673		4 781		892	
SUBVENTION CDOS	14 374		13 765		609	
SUBVENTION C.L.E.	10 230		10 380		(150)	
SUBVENTION CNDS	9 000		9 000			
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	1 600		800		800	
AIDES ETAT SERVICE CIVIQUE	1 600		800		800	
Autres produits d'exploitation	1				1	
PRODUITS DE GESTION	1				1	
Total des charges d'exploitation	465 616		505 838		(40 221)	
Variation de stocks de marchandises			335		(335)	
VARIAT. STOCK MARCHANDISES			335		(335)	
Achats de matières premières et autres appro.	302 505		327 395		(24 890)	
LICENCES	193 769		205 741		(11 972)	
MUTATIONS LICENCE T	17 821		15 278		2 543	
AFFILIATIONS	11 713		12 033		(320)	
STAGES ET COMPETITIONS	48 949		45 581		3 368	
FRAIS ARBITRAGE	30 254		27 948		2 306	
PEREQUATIONS			20 815		(20 815)	
Autres achats et charges externes	63 163		72 543		(9 380)	
ELECTRICITE	3 270		3 295		(26)	
PRODUITS D'ENTRETIEN			242		(242)	
PETIT EQUIPEMENT	672		3 187		(2 516)	
FOURNITURES DE BUREAU	429		786		(357)	
FOURNITURES SPORTIVES	3 282		4 793		(1 511)	
LOCATION COPIEUR MINOLTA	1 407		2 108		(702)	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2017 31/03/2018	12 mois	01/04/2016 31/03/2017	12 mois	Variations	%
LOCATION VEHICULE	2 907		4 097		(1 190)	
CHARGES LOCATIVES	822		405		417	
REPARATION MAT. ET OUTILL.	540		1 272		(732)	
MAINTENANCE	1 576		1 000		576	
ENTRETIEN LOCAUX	398		1 620		(1 222)	
ASSURANCES DIVERSES	497		485		12	
DOCUMENTATION	76		76			
FORMATIONS	200				200	
HONORAIRES	3 786		3 711		75	
ANNONCES & INSERTIONS	105		398		(293)	
MANIFESTATION RASSEMBL.	6 195		6 054		141	
CADEAUX-DOTATIONS CLUBS	774		2 734		(1 960)	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	25 072		26 034		(961)	
FRAIS DE RECEPTION	373		1 904		(1 531)	
FRAIS DE TELEPHONE	5 669		5 186		482	
LA POSTE	1 946		1 440		506	
SERVICES BANCAIRES	622		535		87	
COTISATIONS	222		320		(98)	
INDEMNITES SERVICE CIVIQUE	2 323		858		1 465	
Impôts, taxes & versements assimilés	10 024		14 872		(4 848)	
FORMATION CONTINUE	989		980		9	
TAXE FONCIERE	3 849		3 890		(41)	
TAXE D'HABITATION	4 903		9 721		(4 818)	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	283		281		2	
Salaires et traitements	58 806		58 399		407	
SALAIRES BRUTS	52 258		51 333		925	
CONGES PAYES	5 797		5 547		250	
PRIMES & GRATIFICATIONS	751		1 519		(768)	
Charges sociales du personnel	23 418		23 183		234	
URSSAF	16 035		15 838		197	
PREVOYANCE	788		775		13	
MUTUELLE	490		492		(2)	
UGRR	3 440		3 416		24	
ASSEDIC	2 463		2 464		(2)	
MEDECINE DU TRAVAIL	202		197		5	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	7 701		9 107		(1 407)	
DOT. AMORT. IMMOB. CORPOR.	7 701		9 107		(1 407)	
Autres charges de gestion courante			3		(3)	
CHARGES DE GESTION			3		(3)	
Résultat d'exploitation	25 636		9 097		16 539	
Total des produits financiers	2 984		3 589		(604)	
Produits financiers de participations	2		3		(1)	
REVENUS TITRES PARTICIPAT	2		3		(1)	
Autres intérêts et produits assimilés	2 982		3 586		(604)	
AUTRES PROD. FINANCIERS	2 982		3 586		(604)	
Total des charges financières						

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2017 12		01/04/2016 12		Variations	%
	31/03/2018	mois	31/03/2017	mois		
Résultat financier		2 984		3 589		(604)
Résultat courant avant impôts		28 621		12 686		15 935
Total des produits exceptionnels				2 265		(2 265)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 265		(2 265)
PRODUITS EXCEPTIONNELS				2 265		(2 265)
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel				2 265		(2 265)
Impôts sur les bénéfices		275		1 313		(1 038)
IMPOT SUR PRODUITS FINANCIERS		275		1 313		(1 038)
Résultat de l'exercice		28 346		13 638		14 708

DISPOSITIONS FINANCIERES

Saison 2018 - 2019

AFFILIATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS						
		5x5 -3x3 - VE	3x3 - VE	VE		
Affiliation -50 licenciés	Modification	146,00 €				
Affiliation +50 licenciés	Modification	221,60 €				
Nouvelle affiliation	Nouveauté	120,00 €	110,00 €		100,00 €	
			2017/2018	2018/2019		
COTISATION						
Cotisation Départementale	Modification					37,00 €
ENGAGEMENTS						
Engagement (U11 et U9)			19,00 €	20,00 €		
Engagement jeune (U17 ; U15 et U13)			65,00 €	66,00 €		
Engagement senior et U20			90,00 €	91,00 €		
LICENCES						
	5x5			3x3		VE
	Seul		Avec extension 3x3 et VE	Seul	Avec extension VE	seul
	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2018/2019	2018/2019	2018/2019
Technicien, Officiel	36,25 €	38,75 €		28,25 €		
Dirigeant	36,25 €	28,25 €		28,25 €		
Joueur sénior	52,30 €	55,20 €	58,20 €	43,70 €	43,70 €	56,00 €
Joueur U20/U19/U18	52,30 €	55,20 €	58,20 €	43,70 €	43,70 €	56,00 €
Joueur U17/U16	52,30 €	55,20 €	58,20 €	43,70 €	43,70 €	56,00 €
Joueur U15/U14	42,60 €	45,30 €	45,30 €	33,90 €	33,90 €	10,00 €
Joueur U13/U12	41,85 €	44,55 €	44,55 €	33,90 €	33,90 €	10,00 €
Joueur U11/U10	33,20 €	35,75 €	35,75 €	28,75 €	28,75 €	10,00 €
Joueur U9/18	33,20 €	35,75 €	35,75 €	28,75 €	28,75 €	10,00 €
Joueur U7	29,70 €	32,25 €	32,25 €	28,75 €	28,75 €	10,00 €
Joueur loisir	42,45 €	45,45 €	48,45 €	37,35 €		
			2017/2018	2018/2019		
Assurance Licence 5x5 (assurance pour le 3x3 et VE incluse dans licence 5x5)						
Assurance FFBB (option A)				2,98 €	2,98 €	
Assurance FFBB (option B)				8,63 €	8,63 €	
Assurance FFBB (complémentaire C)				0,50 €	0,50 €	
Assurance Licence 3x3 (assurance pour le VE incluse dans licence 3x3)						
Assurance FFBB (option A)					2,98 €	
Assurance FFBB (option B)					8,63 €	
Assurance FFBB (complémentaire C)					0,50 €	
Assurance Licence Vivre Ensemble						
Assurance FFBB (option A)					Gratuit	
Assurance FFBB (option B)					Gratuit	
Assurance FFBB (complémentaire C)					0,50 €	
Licences 5x5: Autorisation secondaire						
Licence AS CTC (joueur senior, U20 et U17)				24,00	25,20 €	
Licence AS CTC (joueur U15)				12,00	12,60 €	
Licence AS CTC (joueur U13)				Gratuit	Gratuit	
Licence AS U15 Elite M et F				Gratuit	Gratuit	
Licence AS U20 M et F				Gratuit	Gratuit	

Licence AS HN Féminin U20 et moins	Gratuit	Gratuit
Licence AS HN Masculin U21 et moins	Gratuit	Gratuit

	<u>2017/2018</u>	<u>2018/2019</u>
MUTATION / LICENCE T		
Technicien - Officiel	74,00 €	74,00 €
Joueur U16 à Senior	131,00 €	131,00 €
Joueur U15	87,00 €	87,00 €
Catégories autres + Dirigeant	Gratuit	Gratuit
ARBITRAGE		
Forfait arbitrage (PRM; PRF)	1 040,00 €	1 100,00 €

IMPRIMES		
Demande de licence « T » ou lettre de Mutation	5,00 €	5,00 €
Dossier de rencontre internationale	11,30 €	11,30 €
Duplicata de licence	3,00 €	3,00 €

PENALITES FINANCIERES		
En cas de non paiement dans les délais impartis (15 jours), majoration de 10% au premier rappel, de 20% au second (10 jours)		
Absence Assemblée Générale Départementale	110,00 €	110,00 €
Absence de réunion de secteur	20,00 €	20,00 €
Absence de n° de licence ou erreur n° de licence (pénalité par licence)	10,00 €	10,00 €
Absence du nom du " Délégué de club" (sur feuille Emarque ou papier)	Modification	20,00 €
Absence du nom du dirigeants/accompagnateurs de U13 à Seniors	Modification	45,00 €
Changement d'horaire/date sans dérogation sur Fbi	32,00 €	32,00 €
Feuille de marque ou d'Emarque: perte, retard et incomplete	13,00 €	20,00 €
Feuille de marque falsifiée	200,00 €	200,00 €
Non utilisation de l'Emarque	40,00 €	40,00 €
Forfait général seniors, U20 et U17 (avant parution calendrier)	Prix engagement	Prix engagement
Forfait général seniors, U20 et U17 (après parution calendrier)	190,00 €	190,00 €
Forfait partiel seniors, U20 et U17	70,00 €	70,00 €
+Frais de déplacement (AR) des arbitres désignés (PRM ; PRF)	0,36 €	0,36 €
Forfait partiel U15 et U13 (D1)	30,00 €	30,00 €
Forfait général U15 et U13 (D1)	65,00	65,00
Faute Technique 1ere	Modification	20,00 €
Faute Technique 2eme	Modification	30,00 €
Faute Technique 3eme Paiement à la ligue	Modification	40,00 €
Faute Technique 4eme Paiement à la ligue	Modification	50,00 €
Non enregistrement des horaires sur Internet 21 jours avant la rencontre (Senior et U20)	20,00	20,00
Non enregistrement des résultats sur Internet, le lundi soir (tout championnat senior)	10,00	10,00
Non qualification joueurs seniors, U20 et U17	115,00	115,00
Non qualification joueurs U15 et U13	45,00 €	45,00 €
Non qualification joueurs U11 et U9	25,00 €	25,00 €
Non qualification dirigeants/accompagnateurs de U13 à Seniors	45,00 €	45,00 €
Pénalités Financières pour non transmission de la liste des brulés 1 semaine avant Chpt Art, 53	100,00 €	100,00 €
Retard de la liste des brulés par week end manquant supplémentaire	15,00 €	15,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (Senior, U20 et U17)	70,00 €	70,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (U15 et U13 (D1))	30,00 €	30,00 €
Réclamation	75,00 €	75,00 €
Autres		
Remboursement indemnité kilométrique	0,36 €	0,36 €
Repas	20,00 €	23,00 €